

Pièces à fournir pour les demandeurs de Passeport

Pour les adultes (valable 10 ans)

- * 89 € en timbres fiscaux
- * une copie intégrale d'acte de naissance (**datant de moins de 3 mois**)
- * la photocopie correcte recto-verso et l'original de la Carte Nationale d'Identité
- * la photocopie d'un justificatif de domicile (**datant de moins de 3 mois** : EDF, Eau, téléphone...)
- si les nom et prénom du demandeur ne figurent pas sur le justificatif**
 - **attestation sur l'honneur du logeur**
 - **photocopie correcte recto-verso de la Carte Nationale d'Identité du logeur**
- * l'ancien passeport (**faire la photocopie de TOUTES les pages du passeport et joindre l'original**)
- * pour les veuves : joindre un acte de décès de l'époux ou la photocopie du livret de famille indiquant le décès de l'époux
- * pour les étrangers devenus français : le décret de naturalisation française délivré par le Service Central de l'Etat-Civil à NANTES **ou** la déclaration d'acquisition de la Nationalité Française faite devant le Tribunal d'Instance

Pour les mineurs (valable 5 ans)

- * 20 € en timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans **ou** 45 € en timbres fiscaux pour les mineurs de plus de 15 ans
- * une copie intégrale d'acte de naissance (**datant de moins de 3 mois**)
- * la photocopie correcte recto-verso et l'original de la Carte Nationale d'Identité
- * la photocopie d'un justificatif de domicile (**datant de moins de 3 mois** : EDF, Eau, téléphone...)
- si les nom et prénom du demandeur ne figurent pas sur le justificatif**
 - **attestation sur l'honneur du logeur**
 - **photocopie correcte recto-verso de la Carte Nationale d'Identité du logeur**
- * l'ancien passeport (**faire la photocopie de TOUTES les pages du passeport et joindre l'original**)
- * en cas de divorce des parents : joindre le dernier jugement indiquant le représentant légal de l'enfant
- * en cas de séparation des parents: joindre une attestation écrite du deuxième parent pour l'établissement du passeport
- * en cas de résidence alternée : joindre les 2 justificatifs de domicile, les 2 attestations sur l'honneur et les 2 photocopies correctes des Cartes Nationales d'Identité des parents (voir ci-dessus)

Prendre rendez-vous au : 03 23 81 00 00.

Joindre les photocopies et les originaux des pièces demandées.

En cas de pièces manquantes, le rendez-vous fixé sera annulé.